circonscriptions de la région des Cantons de l'Est, sans changer aucune des frontières suggérées par la Commission, comme je viens de le dire, sans changer aucune des frontières extérieures de ces circonscriptions, pour faire une meilleure répartition de la population, à l'intérieur même des cinq frontières et circonscriptions mentionnées.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le président, mes remarques ce soir seront très brèves étant donné l'heure très avancée. Je voudrais simplement essayer de faire réfléchir les députés de cette Chambre, et moi-même publiquement, sur les difficultés qu'a dû rencontrer la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec, comme d'ailleurs les Commissions de délimitation des circonscriptions électorales pour les autres provinces.

Je vais parler plus particulièrement de celles que je connais le mieux, c'est-à-dire la province de Québec. Et je pense qu'en toute objectivité on doit féliciter les commissaires de s'être acquitté de leur tâche très difficile avec tant de brio. Je veux dire par là, monsieur le président, que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec, comme d'ailleurs les autres Commissions des autres provinces, avait une tâche assez difficile à accomplir, et avait un mandat précis de la Chambre des communes. Les commissaires ne pouvaient pas en aucun cas tenir compte, par exemple, des projections démographiques de l'avenir. Ils se devaient de tenir compte exclusivement du recensement de 1971. C'est ce qui a créé d'ailleurs des difficultés. Les instances qui ont été faites depuis hier et que j'ai écoutées attentivement me portent à croire que plusieurs députés de la Chambre se sont un peu fourvoyés en demandant aux juges de faire une chose que la loi ne pouvait pas leur permettre de faire, c'est-à-dire de tenir compte des événements à venir au sujet des délimitations qu'ils avaient accomplies. Je pense, par exemple, aux propos de l'honorable député de Shefford (M. Rondeau) qu'il vient de faire, quand il a dit: Il y a cinq circonscriptions dans ma région. Pourquoi ne pas rendre cela à peu près égal? Mais le mandat de la Commission est bien clair, ou m'apparaît très clair.

C'est que la Commission doit tenir compte de la géographie et des entités qu'elle a à analyser. Par exemple, quand on dit que Sherbrooke devrait être comme la circonscription de Richmond, je dis que cela n'est pas juste de parler de ces deux circonscriptions en les comparant l'une à l'autre.

Comme on le sait Sherbrooke est une circonscription urbaine, alors que Richmond est une circonscription rurale. A mon avis, c'est respecter l'esprit de la loi adoptée par la Chambre que de demander aux commissaires de tenir compte dans leurs délibérations du fait qu'une circonscription rurale doit avoir moins de population qu'une circonscription urbaine. Cela est prévu et ils en ont tenu compte. Ils ont présenté un rapport à cet effet que je trouve raisonnable.

Il faut bien dire aussi, et ce ne sont que des exemples, il y en aurait plusieurs que je pourrais faire, je pense, par exemple, lorsqu'on dit que Rock Forest dans la province de Québec ne devrait pas faire partie de la circonscription de Shefford mais bien d'une autre circonscription.

On sait, monsieur le président, que l'autoroute des Cantons de l'Est, par exemple, est l'échine de la circonscription de Shefford, et il faut à peine 20 minutes pour se rendre d'un bout à l'autre, si on se sert de l'autoroute. Ce qui justifie certainement le fait que les commissaires ait pu garder Rock Forest dans la circonscription de Shefford.

Je m'en tiens à quelques petits exemples peut-être pour dire que c'est très difficile d'obtenir satisfaction. Si on veut commencer à jouer la corde paroissiale ou la corde personnelle, je serai obligé de dire que je suis absolument malheureux du fait que ma circonscription est absolument démembrée et que dans ma courte carrière politique de 12 ans ce sera la troisième fois que je vois ma circonscription complètement changée. Ce qui m'obligera, naturellement, à refaire tous les contacts politiques nécessaires.

La Commission électorale n'est pas là pour accommoder les députés, mais elle est là pour tenir compte,—je pense que c'est peut-être idéaliste de parler comme cela,—mais elle est là pour tenir compte d'un mandat donné pour mieux répartir le nombre de députés que chaque province doit avoir et de tenir compte de certains critères.

Je pense qu'à Montréal, par exemple, la Commission électorale a entendu les représentations lors des appels qui ont eu lieu en septembre, elle en a tenu compte, surtout en ce qui concerne le centre ville et le bas de la ville de Montréal. Elle s'est rendu compte que c'était raisonnable d'avoir des circonscriptions dont l'influence est plutôt du nord au sud que de l'est à l'ouest. Elle s'est rendu compte que les problèmes créés à ce moment-là étaient quasi insurmontables pour que seul un député puisse s'en occuper. Je trouve que la Commission a été sage en se rendant à l'évidence et en se rendant aux demandes faites à la Commission électorale de Montréal, lorsqu'il y a eu des représentations à la Cour de Montréal au mois de septembre dernier.

Monsieur le président, j'aurais aimé moi aussi que ma circonscription reste intacte, mais cela n'est pas possible. Je regrette, comme tous les honorables députés, et j'en suis certain, les parties de la circonscription que je représente et que, normalement, je devrais perdre si je suis encore candidat aux prochaines élections, et qui iront dans une autre circonscription.

Monsieur le président, la Commission électorale avait un mandat à remplir, et comme je l'ai dit au début de mes remarques, et cela sera la conclusion, la Commission avait un mandat clair, net et précis. Ce n'est pas de la faute des commissaires si les législateurs ont fait une erreur en ne lui permettant pas de tenir compte des événements éventuels dans les mouvements de population.

Cela aurait pu, à ce moment-là, justifier la Commission de donner trois circonscriptions à l'île de Laval. Cela aurait également été une excellente suggestion. Mais la Commission électorale s'en est tenue au mandat qu'elle a reçu. C'est pour cette raison qu'à l'avenir je suggère aux législateurs que nous sommes, ou ceux qui nous suivront, de tenir compte du mandat qu'ils auront à donner aux futures commissions électorales, afin que les commissaires des diverses commissions des délimitations des circonscriptions électorales des diverses provinces puissent tenir compte dans leur jugement et dans les divisions qu'ils devront faire à l'intérieur de chacune des provinces des mouvements de population qui pourront survenir entre le moment de leur analyse et le montant de la prochaine élection.

Monsieur le président, tel n'est pas la situation aujourd'hui, et c'est pour cela que je pense que les commissaires seraient bien avisés, avec tout le regret que cela peut nous imposer, avec tout le malheur que l'on peut ressentir tous et chacun d'entre nous, je pense que la Commission électorale de la province de Québec serait justifiée de nous remettre une carte électorale sensiblement semblable à celle qu'elle nous a offerte pour la discussion d'aujourd'hui.